Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Beaumont-Pied-de-Bœuf - Tome I

Beaumont-Pied-de-Bœuf, c^{on} de *Grez-en-Bouère* (10 kil.), et arrond. de *Château-Gontier* (24 kil.), à 31 kil. S.-E. de Laval.

Anciens noms

Parrochia de Bello Monte juxta Sanctum Lupum, 1272 (Lib. alb., 2^{me} partie, mss.). — *Beaumont-Pié-de-Boef,* 1367 (Arch. nat., P. 1343, f. 14). — *Le recteur de l'église de Beaumont,* 1418 (Chart. de Bellebranche). — *Beaumont-Pié-de-Bœuf* (Arch. nat., KK. 324). — *Ecclesia de Bello Monte-Pede-Bovis,* 1440 (Lib. fundat, t. I. p. 103). — *Ecclesia de Bellomonte,* XV^{e} s. (Pouillé). — *La cure de Saint-Saturnin de Beaumont,* 1565 (Ins. eccl.). — *Beaumont-Pied-de-Bœuf près Sablé,* 1789 (Cahiers des Plaintes).

Géographie physique

Géologie. — « La majeure partie de la commune est couverte par des dépôts d'argiles et de graviers d'âge tertiaire et quaternaire, cachant complètement le sous-sol. Ce n'est que grâce à l'érosion qu'on voit apparaître, dans la vallée de l'Erve et dans les vallées latérales, des schistes avec roches éruptives et du calcaire carbonifère. » D.-P. Œ.

Le cours de la Vaige est particulièrement sinueux et tourmenté dans son passage du N.-O. au S.-E. de la commune. Il semble que, près d'atteindre son confluent, la rivière n'a pu se creuser un lit et s'échapper entre des rives souvent escarpées qu'avec effort et en multipliant les circuits. Le Pont-Martin, grossi du ruisseau de la Fourmonderie, vient la joindre de l'O. à l'E. Le territoire du reste, malgré ses accidents, se ressent du voisinage de la Sarthe où vont se jeter en des points très rapprochés l'Erve, la Vaige et la Taude : il est, dans son ensemble, sensiblement au-dessous des régions environnantes. A l'O., se dessine le massif des hautes futaies de Bellebranche qui, même dans sa situation désavantageuse, ressemble à la croupe arrondie d'une colline.

Les deux routes nationales de Laval et de Mayenne à Sablé traversent chacune un canton de la commune avant de se joindre à Saint-Loup, mais laissent entre elles le bourg que des chemins divers mettent en communication avec Saint-Loup (3 kil. S.-E.) ; Saint-Brice (7 kil. S.) ; Bouère (6 kil. S.-O.) ; le Buret (7 500 m. N.-O.) ; Préaux (4 500 m. N.-O.) ; Ballée (3 500 m. N.).

La *superficie,* cadastrée en 1828 par M. Trouessart, est de 1331 hect. — Miroménil y compte 12 métairies en 1696 et dit que le fonds est médiocre ; que, sur 450 arpents, il y en a 200 en terres labourables, 50 en prés, 200 en bois et en landes, pas de vignes. — Le sol est bon d'après Le Paige (1777), produisant froment, méteil, seigle, orge et avoine. Six moulins à blé existaient encore sur la Vaige il y a quinze ans, sans compter celui de Mariette qu'actionne le Pont-Martin.

Population, administrations

Population : 90 feux en 1696 ; — 408 hab. en 1726 ; — 350 communiants en 1760 ; — 512 hab. en 1803 ; — 504 hab. en 1822 ; — 514 hab. en 1831 ; — 524 hab. en 1841 ; — 536 hab. en 1851 ; — 520 hab. en 1861 ; — 470 hab. en

1871 ; — 408 hab. en 1881 ; — 378 hab. en 1891 ; — 357 hab. en 1898 agglomérés dans le bourg ou disséminés en 50 fermes, closeries, écarts. On comptait 53 fermes en 1843. En dépendent : Mariette, à 2 500 m. du bourg, 23 hab. — L'Aubinière, 20 hab. — La Bruyère, 18 hab. — Autrefois la Pinsonnière était chalandre avec Ballée, et le Chêne-Robin avec Auvers-le-Hamon.

Bureau de poste de Ballée ; *perception* de Grez-en-Bouère.

Assemblée

Assemblée, le premier dimanche de mai.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse autrefois du diocèse du Mans, de l'archidiaconé de Sablé, du doyenné de Sablé en-deçà-de-l' Ouette, de l'élection de la Flèche, du ressort judiciaire de Laval, du grenier à sel de Sablé ; — de la mission de Sablé en 1797 ; — du district de Château-Gontier, chef-lieu de canton, en 1790, puis du canton de Ballée ; — érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XII, de l'archiprêtré de Château-Gontier et du doyenné de Grez-en-Bouère.

L'*église,* dédiée à saint Saturnin, est un assez pauvre édifice avec sa tour sans élégance et son clocher trop bas. Les deux autels de la Vierge et de Saint-Sébastien sont mentionnés au XVIII^{e} s. Seul le maître-autel dont le retable s'applique au pignon oriental est un peu décoratif. Les habitants trouvaient leur église à peine suffisante pour eux, puisqu'ils refusaient un banc, le 20 novembre 1774, à M. le comte de la Rochelambert qui le demandait, sous prétexte qu'il n'y avait pas de place vacante. La tribune communique intérieurement avec le premier étage du presbytère. Jean Renard et Louise Neveu, sa femme, fondent en 1632 la prestimonie de la Goupillère ; Jean Lemousin, marchand, et Jeanne Rousseau, sa femme, en fondèrent une autre d'une messe par semaine, en 1650. Une fondation plus récente rend compte des sentiments très louables dont s'inspirait la dévotion envers saint Sébastien. Le 31 décembre 1747, les habitants convoqués devant notaire par M. Enjubault, procureur syndic, « à l'occasion de ce qu'ils ont appris que la maladie contagieuse s'est répandue sur les bêtes aumailles, tant dans la province d'Anjou qu'en cette province du Maine ; qu'elle y a désolé quantité de paroisses par la perte d'une grande quantité de leurs bêtes aumailles ; que cette maladie, qu'on doit regarder comme un fléau de Dieu, n'est pas encore éteinte, puisque celles de Moranne et de Pincé en Anjou, de Chevillé et de Brûlon au Maine, en sont encore très souvent affligées ; que ces paroisses ne sont éloignées que de quatre lieues au plus ; qu'il y a lieu de craindre que cette maladie ne pénètre dans le canton et dans cette paroisse de Beaumont ; après avoir mûrement et sainement réfléchi entre eux, ont délibéré que, pour fléchir la colère de Dieu, Notre-Sauveur, et qu'il leur fasse la grâce de les préserver de toutes maladies contagieuses et autres, ils achepteront à frais communs une statue de saint Sébastien et qu'ils la mettront en l'église sur l'autel de Saint-Étienne, qui anciennement étoit de Saint-Sébastien, et portera le nom de Saint-Sébastien, et qu'ils y feront dire, tous les vendredis, pendant trois ans, une messe basse ; le tout aux frais des fermiers, métayers et closiers. Quelles choses lesdits fermiers, métayers et closiers, et ledit procureur syndicq feront pour exciter saint Sébastien à prier Dieu, pour qu'il leur fasse la grâce de les préserver, leurs familles et leurs bestiaux, de toutes maladies contagieuses et autres, et qu'il admette lesdits habitants et leurs familles, à la fin de leurs jours, au rang des bienheureux. » Le notaire fit remise de ses honoraires, et le curé, pour laisser toute l'initiative à ses ouailles, s'abstint de paraître dans l'assemblée. — Les habitants se payèrent pour 252 ℔, le 6 décembre 1778, une horloge neuve, faite et fournie par François Manceau, maître serrurier, qui prit l'ancienne en acompte. — Marie Sauveur ayant légué 100 ℔ pour l'achat d'une croix de procession, le procureur de fabrique livra la vieille croix d'argent pour en avoir avec cette somme une nouvelle, en 1770.

Cure à la présentation de l'évêque.

Curés : Jean de *Malpertuis,* 26 avril 1418. — Jean *Charlot,* † avant 1440. — Jean *Brisard,* 21 février 1440. — Louis *Le Cornu,* licencié ès lois, transféré, 1455, à Saint-Lambert-du-Lattay (Maine-et-Loire). Geoffroy Lemaçon est chapelain du curé, 1462. — Jean *Turpin,* 1467. — Louis *Le Cornu,* docteur en droit civil et canonique, cité aux assises de Bellebranche, 1474. Geoffroy Gaigeart est chapelain de la cure, 1483, 1490. — Jacques de la *Haye,* bachelier en décret, avait pour vicaires Saturnin Roger et Jean Jardin, 1504. — Jean *Riboul,* 1516. — Guillaume de *Chantepie,* 1544. — Mathurin de *Cuillé,* clerc, 1560, après avoir résigné plusieurs fois, puis permuté avec le curé de Renazé, finit par se marier, 1568. Pendant ce temps, la cure en litige eut pour titulaires : Philippe *Séjourné,* clerc du diocèse de Tours, 8 mars 1562, † 1564. — Macé *Avice,* clerc, maître ès arts, 5 mai 1564 ; il résigne quelques mois après. — Michel *Bouères,* clerc du diocèse du Mans, 1er octobre 1564-1565. — Jean *Mayresse,* 1er décembre 1565-11 novembre 1566. — Jean *Cholière,* 18 novembre 1566. — Charles de *Cuillé,* prêtre, religieux de Saint-Benoît, bachelier en décret de l'université d'Angers, 14 décembre 1567, maintenu contre Jean Fouret, résigne, 1587. — Julien *Merault,* prêtre du diocèse d'Angers, 12 juin 1587-1591. — Julien *Jouanne,* du diocèse d'Angers, prieur du Boisdé ou du Coural, au diocèse de Maillezais, 15 février 1591. — Jacques des *Vaulx* permute, 1602. — Simon des *Vaulx,* doyen rural d'Entre-Sarthe-et-Mayenne, curé d'Écuillé, 24 février 1603, † 1637. Il avait conservé sa cure malgré la résignation qu'il en avait faite, 8 juin 1616, à Anne Portier, de la paroisse de Préaux. — Pierre *Anger,* chanoine de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, 7 septembre 1637. — René *Rousson,* curé de Chantenay, 1644, démissionnaire, 1650, fonda l'année suivante le collège de Beaumont. — René *Épinard,* neveu du précédent, 1660, 1671. — Urbain *Épinard,* 1703-29 mai 1742. — Charles *Hérisson,* maître ès arts de l'université d'Angers, installé le 26 octobre 1742 ; « bon curé, il a rebâti son église et l'a décorée ; a beaucoup contribué de son revenu ; il commence à être infirme » (Notes de l'évêché, 1776). Le 6 mars 1791, le curé de Beaumont, alors âgé de 78 ans, prêta, ainsi que son vicaire, un serment restrictif et quitta, peu après. Joseph *Lemercier,* vicaire et principal du collège, administra la paroisse, avec le titre de desservant, jusqu'au milieu de l'année 1792, où il fut déporté à Jersey. Au concordat, il fut maintenu dans la cure qu'il desservait depuis son retour et mourut en fonction le 22 avril 1821. Aucun intrus ne fut nommé à Beaumont. — *Touchard,* 1821, révoqué en 1832, et condamné, au mois de janvier 1833, à 2 ans de prison, par les assises de Laval, pour avoir tenu en chaire « des propos séditieux » après l'affaire de Chasnay. — *Grevêche,* 1832-1868. — *Coubard,* 1868-1870. — *Lemeunier,* 1870-1876. — *Trouillard,* 1876-1880. — Marcel *Cormier,* 1880-1883. — Marie *Bedouet,* 1883-1886. — *Lévêque,* 1886-1897. — *Bergère,* 1897.

Écoles

Écoles. La fondation du *collège* de B. est connue par l'acte authentique qui en est conservé, et sa continuité est attestée par la série des principaux, qu'on connaît presque sans interruption. Le 16 juin 1651, devant Jean Esnault, notaire à Ballée, M. René Rousson, curé démissionnaire, « reconnaissant les biens et faveurs qu'il a plu à la divine majesté lui départir,.. afin de participer aux prières des jeunes enfants, et parce qu'autrefois il a fait fonction de maistre d'école, et craignant de ne s'en estre deument acquitté, » donne pour l'établissement d'un collège à Beaumont deux maisons, dont l'une avec galerie, cour, jardin et dépendances, et environ 150 ℔ de rente. Le maître, qui ne pouvait avoir aucune autre fonction, devait instruire les enfants « en la crainte et au service de Dieu ; les commençant et élevant dans la grammaire, à bien écrire et chanter, du moins le plain-chant ». A l'intention du fondateur, ou pour l'édification des paroissiens et des enfants eux-mêmes, le maître d'école faisait célébrer deux messes par semaine et une autre, à cinq ou six heures, le premier dimanche du mois ; il faisait chanter aux écoliers, à l'église ou à l'école, tous les soirs, « le salut à la Vierge, nostre bonne dame et maîtresse ». Le titulaire était choisi de préférence dans la famille du fondateur qui confiait l'exécution de ses intentions au curé ou vicaire, aux procureurs fabricien et syndic, et à trois des principaux *roturiers.* Mais le

principal devait, avant d'entrer en fonctions, être interrogé par le préfet ou le professeur de la première classe des PP. Jésuites de la Flèche et reconnu capable de mener les enfants jusqu'à la quatrième ou à la troisième classe. *Principaux :* François *Rousson,* neveu du fondateur, 1651, 1667. — Pierre *Chenon,* † 1694. — *Urbain Lemonnier,* 1694. † 1705. — René *Gérard.* — Marin *Gigault,* 1735. — René-Joseph *Godbert,* ancien curé de Baigneux, 1740, † 1783. — Joseph *Lemercier,* diacre, 1783, déporté à Jersey, 1792. — M. Godbert fit en mourant un legs de 60 ℔ de rente en faveur de Marguerite Malitourne, femme de Marin Brocherie, « maîtresse actuelle des écoles, et de celles qui instruiront après elle gratuitement les pauvres filles de la paroisse ». Aujourd'hui, école laïque pour les garçons ; école de filles tenue par deux sœurs de Briouze.

Établissements de charité

Le *bureau de charité* a un budget de 301 fr.

Féodalité

Féodalité. — Sans qu'on sache qui leur en fit l'abandon, les religieux de Bellebranche possédaient, depuis leur fondation sans doute, la terre, fief et seigneurie de Beaumont, ayant moyenne et basse justice ; ils en rendaient aveu à Bazougers et à Meslay. Ce fief était d'ailleurs très peu important, mais l'abbaye jouissait dans la paroisse d'un domaine plus lucratif, qui comprenait les métairies ou closeries de la Herrouère, de Boislibert, de Vaufouillet, de la Courbe, la Motte-Alain, la Rouérie, la Déannière, et Champrouge. — Le chapitre du Mans acquit en 1272 d'un nommé Renaud du Buret une part de dîme qu'il possédait à Beaumont.

Notes historiques

Notes historiques. — Le trésor de monnaies romaines trouvé, le 24 juillet 1895, sur le territoire de Beaumont, mais près de la limite de Saint-Loup, offre plusieurs particularités : les pièces des deux usurpateurs, Tetricus père et fils, qui forment la partie principale du trésor de Jublains et de la Blanchardière, sont en nombre infime (3 sur 2 000) à Beaumont. Les trois règnes de Trébonien-Galle, de Volusien, de Valérien le Jeune, qui n'étaient pas représentés dans les trouvailles précédentes plus nombreuses, le sont dans celle-ci. Enfin les monnaies à l'effigie de Quintille, qui régna en 270, sont les dernières par ordre de date du trésor de Beaumont. On conclut de ces remarques que le trésor fut enfoui non par des Gallo-Romains, mais par des soldats romains, puisqu'il ne s'y trouve que des monnaies officielles, et que la panique qui motiva l'enfouissement se produisit en 270. On n'a pas trouvé trace de constructions romaines en ce lieu : il semble donc rationnel de supposer qu'il y eut là un simple campement passager. — En leur cahier de 1789, les habitants demandent la confection des rôles de la taille par les municipalités et non par les collecteurs ; la suppression de la gabelle, « pour faciliter aux pauvres le moyen de manger de la souppe tous les jours » ; l'abolition de la banalité des moulins, l'établissement d'un tribunal jugeant en dernier ressort dans chaque province ; le rachat des droits de franc fief pour être délivrés « de l'infâme servitude des fois et hommages de toute espèce ; l'égalité et la réduction des dîmes au vingtième ; la construction des chemins par les paroisses et non par la voie onéreuse des adjudications ; enfin le vote par tête. — La période révolutionnaire n'offrit aucun incident caractéristique ou saillant à Beaumont. L'église était fermée à la fin de juin 1792, sans prêtre et sans secours religieux, mais, dès le 12 prairial an VI (31 mai 1798), les habitants déclarent à la municipalité de Ballée qu'ils sont décidés à reprendre leur église pour l'exercice du culte catholique ; aussi est-elle dite en très bon état en 1802.

Maires

Maires : Pierre *Gougeon de Lucé* (V. ce nom), ci-devant maire le 6 mars 1791, avec Ledivin, Jacob Fanouillais et

Urbain Champhuon comme officiers municipaux. — Jacques *Pioger,* an VI, an XII. — *Boulay,* 1821, 1824. — *Oger,* 1829. — *Poilâne,* 1835, 1836. — *Rezé,* 1840, 1867. — *Boisard,* 1867-1879. — *Bourgneuf,* 1879, 1898.

Sources et Bibliographie

Reg. par., depuis 1669, et quelques titres à la fab. — Etude de Grez-en-Bouère. — Cab. Gadbin, à Château-Gontier. — Arch. nat.. Q/2, 78 ; F/1 °, III, Mayenne, 8. — Arch. de la S., fds de Bellebranche. — Arch. de la M., B. 93, 637 ; L. 237. — *Bull. de la Comm. hist. de la M.,* t. XII, p. 347 ; t. XIII, p. 15. — Arch. mun. de Ballée.

Localités

Pour les localités, voir les art. : *le Bois-Libert, Changé, Chantemesle, les Flux, Mariette, la Motte-Alain* et *le Moulin.*